

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Marc ROUFFY, Maire, le 22 décembre 2017 à 20h30.

8 Présents : M. ROUFFY, A. BERNIER, J. DEPONT, A. COUZON, S. WEAVER, D. DAVAILLON-GILLARD, P. DE SOUZA, L. LASSELLE.

2 Procurations : D. BERTRAND, A. DEQUENNE.

2 Absents excusés : A. LANDUREAU, L-C. BELLEMENT.

2 absents non excusés : M. BASSET, F. ROBLAIN.

#### **- Décision Modificative Commune - Fonctionnement**

Suite à des prélèvements supérieurs au chapitre 014, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la Décision Modificative d'un montant de 1.000 €.

#### **- Décision Modificative Commune - Investissement**

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la Décision Modificative suite à l'oubli du report du déficit de résultat de 2016 au compte 001 voté lors de l'affectation des résultats 2016 lors de l'établissement du budget 2017 et la régularisation du compte 1641 lié à la première échéance d'emprunt des travaux de l'école.

#### **- Non-valeurs Service des Eaux**

Constatant que les poursuites sont sans effet et suite à la demande de la Trésorière de Châtillon-sur-Indre, le Conseil Municipal, à 8 voix pour, 1 contre et 1 vote blanc, accepte de déclarer la somme de 138,12 € en non-valeur pour la redevance eau, inscrite sur la liste n°2827370233 en date du 21 décembre 2017.

#### **- Non-valeurs Service Assainissement**

Constatant que les poursuites sont sans effet et suite à la demande de la Trésorière de Châtillon-sur-Indre, le Conseil Municipal, à 8 voix pour et 2 contre, accepte de déclarer la somme de 193,75 € en non-valeur pour la redevance eau, inscrite sur la liste n°2406090233 en date du 10 août 2017.

#### **- RPI**

Le RPI Palluau-Villegouin compte actuellement 67 élèves dont la plupart est issue de Palluau.

D'après le DASEN, des postes seront fermés sur le Département à la prochaine rentrée. De plus, une classe peut être supprimée en dessous de 23 élèves et pour en ouvrir une, il faut au minimum 25 élèves. Saint-Genou compte 70 élèves et vient de perdre une classe.

En cas de rapprochement avec Saint-Genou, on comptabiliserait 140 élèves, ce qui éviterait de perdre une classe et de ne plus avoir que des niveaux simples ou doubles (actuellement niveau triple).

Saint-Genou est favorable à un rapprochement avec Palluau mais pas avec Villegouin. Restera à régler le problème des transports scolaires entre les écoles.

L'Inspection Académique pousse à un regroupement car l'école de Villegouin pose des problèmes de sécurité (professeure des écoles seule, WC à l'étage).

Certains conseillers municipaux trouvent déloyal de se regrouper avec Saint-Genou sans Villegouin car Saint-Genou avait refusé de s'intégrer dans le RPI au moment de sa création.

Cependant, il faut prendre en compte le refus de Villegouin de créer un syndicat entre les 2 communes, ce qui a obligé Palluau à verser des frais à l'école privée de Buzançais.

Le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 1 abstention, décide de continuer les démarches pour créer un RPI entre les Communes de Palluau, Villegouin et Saint-Genou.

#### **Questions diverses**

- Biens sans maître : la demande a été faite auprès du Service des Domaines pour une évaluation.
- Maison 20, rue Haute : délai au 31 décembre, attendre donc la fin du mois pour prendre une décision.
- Travaux Rue Haute : la fin est programmée pour le 28 novembre 2018. Un RDV avec l'ABF et le SDEI est prévue en début d'année.

Le Maire,  
Marc ROUFFY